

# Livret de mobilité

St-Martin  
des Bois

Bazouges

Parfraire

Ligne 8a

Hédé  
Bel Air

**HÉDEBAZOUGES**



Ekc-think.fr

CC BY-NC-SA





## Bienvenue dans le réseau de la Navette citoyenne !

### COMMENT ÇA MARCHE ?

#### **Vous êtes piéton :**

Placez vous sur un des quatre arrêts de la Navette citoyenne, ouvrez le livret à la page indiquant la destination souhaitée et glissez le dans la pochette plastique. Tendez le à l'attention des automobilistes. Lorsqu'une voiture comportant le macaron « navette citoyenne » s'arrête, vous pouvez monter en toute sécurité !

#### **Vous êtes conducteur :**

Placez votre autocollant derrière votre rétroviseur droit. Lorsque vous passez à proximité d'un arrêt « Navette citoyenne », pensez à regarder si un piéton attend ! Si vous avez le temps et s'il se rend dans la même direction que vous, vous pouvez vous arrêter.



# Bougez autrement depuis Hédé-Bazouges



Le site de covoiturage  
d'Ille et Vilaine  
[covoiturage.asso.fr](http://covoiturage.asso.fr)



Les cars du département :  
départs vers Rennes ou  
St-Malo depuis Hédé  
Arrêt « St-Symphorien Bel air »  
[illenoo.fr](http://illenoo.fr)



Trains Express Régionaux,  
au départ des gares de  
Montreuil-sur-Ille et Dingé  
[ter-sncf.com/regions/bretagne](http://ter-sncf.com/regions/bretagne)

# Charte de la navette citoyenne

*La Navette citoyenne est une solution de mobilité permettant à des piétons et des conducteurs de se rencontrer à des arrêts donnés et de voyager ensemble. Elle contribue à la réduction des véhicules en circulation et permet aux personnes non véhiculées de circuler plus librement, et ce, de façon solidaire ! Pour le bon fonctionnement de la Navette, nous demandons aux participants de respecter la Charte suivante :*

## INSCRIPTION

- L'inscription au réseau est gratuite. Pour cela, les participants sont invités à présenter une pièce d'identité et à fournir une photo d'identité. Les conducteurs présenteront également leur permis de conduire ainsi que les papiers en règle du véhicule.
- En échange, un autocollant et un livret comprenant une carte de membre et des panneaux de direction seront fournis.

## FONCTIONNEMENT

- Les piétons sont invités à se rendre aux arrêts de la navette et à indiquer leur destination à l'aide des panneaux compris dans le livret. Une double page vierge permet d'ajouter une destination courante. Libre aux participants d'ajouter d'autres feuilles en fonction des besoins. Les participants sont invités à se présenter leurs cartes de membre lorsqu'ils se rencontrent pour un covoiturage.
- Les arrêts de la Navette sont indicatifs. Les rencontres et les dépôts peuvent se passer en dehors des arrêts de la Navette. Dans ce cas, piétons et automobilistes doivent absolument veiller à la sécurité de l'arrêt et à ne pas gêner la circulation !

- Piétons et automobilistes restent toujours libres d'accepter ou non un covoiturage.
- 
- L'automobiliste amène le piéton aussi loin que possible en fonction de son propre itinéraire. Aucun détour n'est demandé
- Le covoiturage ne causant pas de changement de trajet au conducteur, aucune contrepartie financière ne sera demandée. Si un conducteur et un piéton s'organisent par la suite pour des trajets réguliers, ils sont libres alors de fixer une rétribution.
- Les conducteurs s'engagent à respecter le Code de la route, à ne prendre aucun risque au volant et à n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer ses capacités à conduire
- Conducteurs et piétons s'engagent à avoir un comportement décent et respectueux.
- Les participants certifient l'exactitude et la véracité des informations transmises et à déclarer toute modification. Les coordonnées fournies ne seront utilisées que dans le cadre du projet.
- La Navette citoyenne, via la Mairie de Hédé-Bazouges n'est pas responsable des dommages directs ou indirects liés au covoiturage et ne pourra être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement.
- Le covoiturage des mineurs reste sous la responsabilité totale et entière des parents. Dans le cas où les parents acceptent que le mineur participe à la Navette citoyenne ils doivent signer eux-mêmes cette charte. Ils donnent à leur enfant une autorisation écrite de participer, signée par eux, que le mineur devra toujours porter sur lui pour en justifier au conducteur. Le covoiturage résultant d'un accord entre passagers et conducteurs, Vous, signataire, agissez sous votre seule et entière responsabilité.

# BAZO



**UGES**

# HÉDÉ

# CENT



**RE**

# HÉDÉ B



**BEL AIR**

# PARFI



**RAIRE**



**Votre destination (ex : Gare Montreuil)**

# Parlez-en à vos voisins, collègues, amis !

## Plus il y aura de participants, plus la navette sera efficace !

### Plus d'informations :

Mairie de Hédé-Bazouges  
Tél. : 02.99.45.46.18

Eko-think (Amande Gat)  
Tél. : 02.99.45.41.13  
Mail : [contact@eko-think.fr](mailto:contact@eko-think.fr)

*La Navette citoyenne est une action imaginée et mise en place par Eko-think, avec la participation et le soutien de la Mairie de Hédé-Bazouges et de la communauté de communes de la Bretagne Romantique.*

HEDEBAZOUGES



Eko-think.fr

*Si vous ne m'utilisez plus, merci de ne pas me jeter, mais de me ramener en Mairie pour être réutilisé !*



Ce document est librement utilisable sous licence Creative Commons (France) 2.0 :  
**Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique**  
Plus d'informations sur : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>